



Communiqué relatif au cycle préparatoire par correspondance

« Lors de sa séance du 17 juin 2008, le conseil d'administration de l'École Nationale de la Magistrature a adopté la réforme des concours d'accès et des recrutements à l'ENM abrogeant les épreuves d'accès aux cycles préparatoires première et seconde série aux 2^{ème} et 3^{ème} concours d'accès.

Un cycle préparatoire par correspondance sera mis en place pour les candidats aux deuxième et troisième concours d'accès.

Dans l'attente des modifications des textes régissant l'école, ce dispositif ne pourra pas être opérationnel avant l'automne 2011 pour la préparation de la session 2012 des concours d'accès à l'ENM.

Les modalités d'inscription à ce nouveau cycle préparatoire par correspondance seront mises en ligne sur notre site internet dès qu'elles auront été arrêtées par l'École et le Ministère».